ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 119037

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les nombreuses difficultés que rencontrent les structures d'insertion. Aujourd'hui, ces associations, spécialisées dans l'accompagnement des publics en grande difficulté, doivent faire face à de nombreuses incertitudes : décision du Gouvernement de privilégier, parmi les Fonds européens, le fonds européen de développement régional (FEDER) aux dépens du fonds social européen (FSE), baisses de financements concernant les ateliers et chantiers d'insertion, de l'ordre de 50 %, baisse des moyens accordés à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) au titre des contrats enfance et temps libre... L'ensemble des diminutions de crédit apparaît contradictoire avec les objectifs affichés d'accès à l'emploi. Certaines structures vont disparaître à très court terme, tandis que d'autres seront contraintes de sélectionner les personnes auxquelles elles portent assistance, afin d'atteindre les objectifs qui leur ont été assignés. Aussi aimerait-il connaître la position du Gouvernement sur ce dossier et les mesures immédiates que celui-ci compte mettre en oeuvre pour assurer la pérennité de l'action de ces associations venant en aide à nos concitoyens les plus en difficulté.

Données clés

Auteur : M. Michel Delebarre
Circonscription : Nord (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119037
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1700